



ffme

Auvergne-Rhône-Alpes

Compte rendu comité directeur ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

samedi 1 avril 2017 à Lyon 10h à 17h

Présents/excusés/absents :

Nom	Prénom	01-avr
Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	1
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	1
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	1
Legreneur	Pierre	1
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	Ex
Vincent	Gaspard	1
Berger	Monique	1
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	1
Luciani	Patrick	1
Jolly	Laetitia	1
Roux	Bruno	1
Noël	Nathalie	1
Boissier	Bruno	Ex
Melis	Jacqueline	Ex
Bellissent	Robert	1
Billon	Lise	Abs
Cristol	Bellissent	1

Ordre du jour :

- 1/Organisation
- 2/Formation
- 3/Ressources humaines
- 4/Loisirs
- 6/Divers

1/ Organisation :

- 1.1 Adresses mail des membres du comité directeur : le sujet est en cours d'étude par le groupe communication. Le souhait de disposer pour chacun d'une adresse générique type s.rey@ffmeauvergnerhônealpes.fr est partagé par plusieurs membres, d'autres ne souhaitant

pas multiplier leurs adresses mail, d'autres encore préfèrent une dénomination par la fonction plutôt que par le nom type : secretaire@ffmeauvergnerhonealpes.fr. Pas facile de faire la synthèse. La fédération ne peut nous mettre à disposition que 5 adresses génériques. A suivre

1.2 Le **serveur Agora** mis à disposition par la fédération <http://agora-ffme.fr/?ctrl=dashboard> va être utilisé pour stocker tous les documents utiles : statuts, règlements, compte rendus de comité directeur commissions... Il est accessible aux membres du comité directeur et aux présidents de CTs. Il est convenu que les documents ne doivent pas être modifiés sur le serveur. A terme, les mails d'informations renverront systématiquement sur ce serveur sans passer par des pièces jointes. Un calendrier de l'ensemble des actions de la ligue sera aussi progressivement disponible : réunions, compétitions, stages, rassemblements...

1.3 Calendrier des prochaines **réunions du comité directeur** :

- Lundi 19 juin / visio conférence
- Jeudi 19 octobre : réunion physique Lyon
- Au besoin une visio conférence supplémentaire début décembre
- Lundi 22 janvier : visio conférence
- Assemblée générale ligue : samedi 3 février

Ce calendrier est fixé à titre expérimental, un renforcement du nombre de réunions physiques ou par visio-conférence restant possible.

1.4 **Notes de frais** :

Les 2 modèles de notes de frais sont validées par le comité directeur :

Pour les bénévoles le taux de 0.31€ par km est retenu c'est celui qui est préconisé par les services fiscaux pour le « don aux œuvres ». L'autorisation auprès des services compétents a été faite pour la mise en place de ce dispositif au niveau de la ligue.

Les notes de frais pour les salariés est au taux de 0.35€ comme précédemment sur le comité régional Rhône-Alpes.

1.5 **Valorisation du bénévolat** :

Après quelques tentatives par le passé, le souhait est exprimé que l'ensemble des membres du comité directeur comptabilise leur investissement en temps. La valorisation se fera sur la base du taux utilisé par la fédération pour les membres du conseil d'administration soit : 23,19€ de l'heure.

1.6 **Nomination des membres des commissions, sous-commissions et groupe** :

Sous-commission haut niveau :

Président : Fabien Viguié

Membres : Pierre Legreneur, Claude Chemelle, Sebastien Casado, Julien Sage, François Deflaugergue, Marie-Joëlle Janicot.

Sous-commission arbitrage :

Président : Robert Bellissent

Membres : Frank Chapet, Fleury Gelay, Christophe Guillen, Sebastien Jourdan, Kryss Latorre, Suzanne Mathieu, Anne Linda Van Kappel

Sous-commission SNE : Plutôt qu'un groupe le comité directeur a retenu l'idée de créer une sous-commission

Présidente : Nathalie Noël

Membres : Claude Chemelle, Pascal Serra, représentant Isère, Jean Donnadiou

Groupe communication :

Responsable : Isabelle Mellin

Membres : Severine Rey, Gaspard Vincent, Claude Chemelle

Référent salarié : Fanny Brigand

Référent site internet : Renaud Eveillard

Groupe SAE :

Bruno Boissier, Olivier Germond, Fanny Brigand, Claude Chemelle

Pour la validation des propositions des commissions et sous commissions, sur la base du compte rendu, ces propositions deviennent décisions si accord entre le président de la commission et le président de ligue. Pour les décisions importantes et notamment avec un impact budgétaire la validation par le comité directeur est nécessaire. Les comptes rendus des commissions et comité directeur sont envoyées sous forme de projet aux différents membres, une fois passé un délai (1 semaine, 10 jours) pour apporter des corrections, compléments) le compte rendu est validé.

2/ Formation : Présentation par Pascal Serra président de la commission

Comité directeur du 1^{er} avril

Fonctionnement de la commission	Orientations politiques
Reversement CT € Formateurs Bénévoles Matériel	CNDS Formation

Fonctionnement de la commission

Séverine Laetitia Patrick Pascal Cristol

- Pilotage hebdomadaire par le Directeur Régional (suivi des stages, mouvements financiers, inscriptions, hébergements,...)
- Points mensuels
Responsable de la commission / Directeur Régional
- Commission Formation Trimestrielle (Conférences téléphoniques + physique)

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - www.ffme.fr

Orientations politiques

Rappel des principes pour la formation

-> Tarifs homogènes pour un niveau de formation quelque soit le lieu du stage et l'encadrant (permet de ne pas créer de « concurrence géographique » entre les organisateurs de stage au sein de la ligue)

-Orientation politique : « choix volontaire d'infléchir / accompagner une discipline par la modification des conditions tarifaires de la formation »

Propositions :

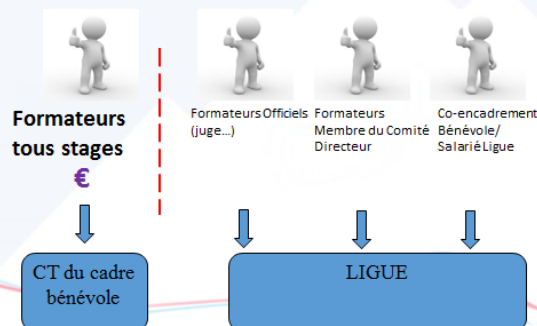
-> accompagner la formation continue avec un tarif à 25 € pour 2 années (au lieu de 50 € la journée)

-> accompagner le développement du canyon en fixant le prix des stages à 230 € (270 € actuellement) pour deux années.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - www.ffme.fr

Formateurs bénévoles

-> Reversement de l'équivalent de la rétribution du cadre salarié ou indépendant vers CT sauf 3 cas :



Formateurs bénévoles

-Quelle prise en charge de l'usure du matériel fournit par le cadre ?

Indemnités journalières décrites au règlement financier de la ligue :

10€ / jour ?

-conséquences gestion des EPI, responsabilité du cadre ...

-uniquement pour les cadres qui réalisent (avec leur matériel) + de X encadrements/an

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - www.ffme.fr

Part CNDS Formation



La part du CNDS régionale affectée à la formation est validée par le Conseil des Présidents de CT

→ X

On comptabilise le nombre de journées stagiaires réalisées (CT / Ligue)

→ Y

On calcule la valeur moyenne annuelle de la journée stagiaire

$$V = \frac{X}{Y}$$

On reverse à chaque CT cette valeur moyenne par journée et par nombre de participants par CT / Ligue



Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade - www.ffme.fr

Ces orientations et propositions sont validées par le comité directeur avec les précisions suivantes :

Baisse du tarif des formations continues (recyclage) 25€ au lieu de 50€ à titre expérimental : 2 votes contre.

Adaptation des tarifs canyon pour développer l'activité : 2 contre 2 abstentions

Indemnités pour usure du matériel pour les bénévoles : 10€/jour : 2 contre

Par CNDS formation unanimité pour valider la proposition du conseil des présidents de CTs

Le cas particulier de l'Ain est évoqué :

Des stages sont encadrés par des bénévoles :

2015 :

SAE 5357 : 5 jours

SAE 5637 : 5 jours

2016 :

SAE 6104 : 5 jours

FC 6022 : 1 jours

Et la mesure existante qui vient d'être confirmée plus haut, de reversement au CT de l'équivalent salarié n'a pas été appliquée depuis 2 ans. Cela représente une somme globale de 3 520€.

Le comité directeur décide de verser 2 000€ pour régler ce problème. 1 voix contre et 2 abstentions.

3/ Ressources humaines :

Présentation générale



Négociation en cours sur les principales règles applicables aux salariés :

Ces règles viennent en complément des dispositions prévues dans la convention collective nationale du sport et dans les contrats de travail.

Elles prennent en compte les spécificités de la ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes et engagent à la fois les salariés et les élus.

Elles reprennent en partie des dispositions qui avaient cours au sein du comité régional FFME Rhône-Alpes.

Sans reprendre l'ensemble du document les principales décisions prises par le comité directeur sont les suivantes :

- Refus de disposer par accord d'entreprise que le temps de travail hebdomadaire peut être porté à 60h/semaine(respect du code du travail). Il faudra trouver des formules innovantes pour les cas particuliers les plus fréquents : ouverture dans le cadre 'une compétition, stages montagne successifs.
- Temps de travail comptabilisé pour les déplacements :
En transports en commun, covoiturage interne, mobilité douce = 80%
En voiture 50%
Jusqu'à présent tous les temps de déplacements étaient comptabilisés en temps de travail. La CCNS prévoit que 10% du temps de déplacement est comptabilisé en temps de travail.
- Le coût de la licence FFME annuelle est pris en charge par la fédération à partir de la saison 2017/18, le coût de l'assurance (Base ++) par la ligue.
- Des chèques restaurant sont mis à disposition de l'ensemble des salariés sur la base suivante : 3 tickets restaurant par semaine travaillée au prix unitaire de 8€. Prise en charge : Par la ligue = 60%du coût, par les salariés = 40% du coût.
- Des chèques vacances sont mis à disposition des salariés à partir du 1er janvier 2018.
Participation employeur de 80%pour un montant de 440€
Participation salarié de 20% pour un montant de 110€
Total disponible par salarié en chèque vacances = 550€
- La ligue met à disposition des salariés les EPI et les équipements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Les salariés sont dotés de tenues qu'il convient de porter lors des évènements, compétitions, réunions...
- Dans la mesure du possible, les salariés doivent s'astreindre à répondre aux courriels et appels téléphoniques en respectant un délai de 3 jours ouvrables pour une première réponse ou une réponse d'attente
- Passage à la répartition suivante au 1^{er} janvier 2018 pour la complémentaire santé : Part patronale 66% / part salarié 34% pour l'ensemble du personnel. (répartition retenue par le comité régional FFME Auvergne)

4/ Loisirs :

4.1 Projet d'évolution des rassemblements escalade organisés par la ligue. Les rassemblements actuels reconnus comme étant des évènements de qualité ne rencontrent pas le succès escompté en termes de participants, pour un investissement important. La réflexion de s'appuyer sur des initiatives des CTs et/ou de clubs est lancée. La ligue interviendrait alors en soutien (financier, humain, communication).

4.2 Pour la ligue l'évènement « fête de la montagne » (24 et 25 juin) sera la Baug'y cimes. Compte tenu de l'indisponibilité de certains salariés à cette date une guide indépendant sera mis à disposition ainsi que Fanny Brigand pour aide à la logistique et à la communication. Après débat, le projet de s'investir sur une fête de la montagne à Clermont Ferrand est abandonnée compte tenu des délais, de difficultés matérielles et d'objectif prioritaire pour la ligue. Néanmoins le club Rappel avec l'aide du CT 63 organise un challenge ouvert à tous dans le cadre de cette fête.

4.3 La sous-commission SNE va travailler sur une proposition de bourse SNE en direction des CTs sur la base d'un budget de 5 000€.

5/ Divers :

Le vieux campeur propose qu'on valorise leur produit <http://www.ffme.fr/boutique/liste-produit.html?id=11> surtout basé sur leur système de réduction, auprès des clubs. Le comité directeur valide la proposition de négocier un véritable partenariat

Fait à Voiron le 22 avril 2017

La secrétaire de la ligue



Le président de la ligue

